



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 68 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : seizième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 71/320 de l'Assemblée générale, coïncide avec la troisième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, vision stratégique pour la transformation du continent, et de son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), les pays africains se sont employés à intégrer les priorités du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans leurs programmes nationaux de développement, avec l'appui des institutions régionales et sous-régionales. Les pays ont continué de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'une des avancées majeures au cours de la période considérée a été la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à Kigali, en mars 2018, qui a donné un véritable coup d'accélérateur à l'intégration du continent et à la réalisation de la vision par l'Union africaine d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère.

Grâce à la reprise de l'économie mondiale, notamment du commerce, et à une gestion saine des politiques économiques dans les pays d'Afrique, la croissance a connu une accélération de 3,6 % en 2017. L'aide publique au développement pour l'Afrique a légèrement diminué en 2016. Si cette tendance se poursuit, cela risque de nuire à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment dans les pays les moins avancés d'Afrique, où les apports de fonds publics contribuent sensiblement au financement du développement. Les pays d'Afrique ont continué de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans

\* A/73/150.



plusieurs domaines clefs, notamment les infrastructures, l'agriculture et la prise en compte de la problématique femmes-hommes. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est de plus en plus largement reconnu comme un instrument de promotion de la bonne gouvernance, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de pays africains qui y adhèrent. Le niveau élevé de la dette demeure toutefois une préoccupation majeure pour l'ensemble du continent africain. En effet, trop d'emprunt peut conduire au surendettement, qui constitue une menace pour la croissance et le développement. Cela risque de saper les acquis socioéconomiques durement gagnés en matière de réduction de la dette grâce aux efforts internationaux d'allègement de la dette. La priorité des gouvernements africains doit être de s'attaquer à cette question ainsi qu'aux défis actuels essentiels à la transformation structurelle afin de créer des emplois en promouvant l'industrialisation, en investissant dans l'agriculture et en développant des chaînes logistiques agricoles.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/320 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport est donc soumis en application de cette résolution.

2. Le rapport décrit les mesures qu'ont prises les organisations et pays africains pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que le concours apporté par la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies, au cours de l'année écoulée. Lorsque les données le permettent, les activités menées par le secteur privé et les organisations de la société civile pour appuyer le NEPAD ont également été indiquées. Les renseignements fournis par les États Membres, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, l'Union africaine, le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et d'autres parties prenantes régionales et sous-régionales ont été utiles aux auteurs du présent rapport.

## II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Adopté en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains, le NEPAD est un cadre voulu et piloté par les pays africains en vue de la relance socioéconomique du continent. Malgré les progrès accomplis en matière de développement économique et social ces quelques dernières années, des obstacles et des freins demeurent ; si l'on n'y remédie pas, ils entraveront la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

4. L'Agenda 2063, adopté lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en 2015, intègre toutes les priorités du NEPAD. Après l'adoption de l'Agenda, l'Union africaine a adopté son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), qui comprend les projets et programmes suivants : projet du barrage du Grand Inga ; réseau ferroviaire intégré de lignes à grande vitesse ; université virtuelle africaine ; élaboration d'une stratégie relative aux produits de base ; création de la Zone de libre-échange continentale d'ici à 2017 ; passeport panafricain et libre circulation des personnes ; création d'un marché unique du transport aérien en Afrique ; création d'une institution financière africaine ; Initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » ; réseau électronique panafricain ; et stratégie spatiale africaine.

5. L'Agence du NEPAD, organe technique de l'Union africaine, agissant en coordination avec d'autres structures de l'Union et avec les communautés économiques régionales, s'emploie à faciliter la mise en œuvre de ces programmes, en aidant les pays africains à les planifier, les exécuter, les suivre et évaluer leur réalisation. L'Agence œuvre au renforcement des capacités nécessaires, aux niveaux national, régional et continental, pour coordonner leur mise en œuvre. Lors de la trente et unième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en juillet 2018, les États membres ont approuvé la création de

l'Agence de développement de l'Union africaine en tant qu'organe technique de l'Union, en remplacement de l'Agence du NEPAD.

6. Au cours de la période considérée, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne deux des priorités de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, à savoir la signature de l'Accord portant création d'un marché unique du transport aérien en Afrique et la création, en mars 2018, de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les progrès ont été constants depuis la signature de l'Accord. D'après la Commission économique pour l'Afrique<sup>1</sup>, le commerce intra-africain devrait plus que doubler en valeur grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine.

## A. Infrastructures

7. Les infrastructures permettent l'industrialisation et l'intégration régionale du continent, qui est l'objectif poursuivi par la Zone de libre-échange continentale africaine. D'après des travaux récents de la BAfD, l'Afrique aurait besoin de 130 à 170 milliards de dollars par an d'investissements dans les infrastructures pour parvenir à un niveau de développement de ses infrastructures équivalent à celui des autres pays en développement dans le monde. Un rapport conjoint de la BAfD, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale révèle toutefois que les projets en cours ne représentent que 5 % des besoins totaux en investissements et 12 % des courants financiers effectifs.

8. Pour remédier à ces insuffisances, le Réseau des entreprises africaines de l'Agence du NEPAD a lancé l'Initiative « 5 % Agenda » à la Bourse de New York, en septembre 2017, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Il a ainsi invité les investisseurs institutionnels à faire passer de 1,5 % à 5 % la part des actifs gérés allouée aux projets d'infrastructures en Afrique. Un document d'orientation associé a également été élaboré afin de faciliter les investissements des fonds de pension et des fonds souverains africains dans les projets d'infrastructures sur le continent.

9. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative « 5 % Agenda », certains projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique seront accélérés, notamment l'aménagement hydroélectrique de Batoka Gorge, l'interconnexion Zambie-Tanzanie-Kenya, la route à péage Beira-Harare dans le cadre du projet de couloir Nord-Sud et la centrale hydroélectrique de Rusizi III. Pour faciliter la mise en œuvre du projet de Batoka Gorge, l'Agence du NEPAD et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont apporté leur concours à l'autorité fluviale du Zambèze en l'aidant à renforcer ses capacités et en la soutenant financièrement lors de la phase de préparation du projet, notamment grâce à 9,26 millions de dollars versés par l'intermédiaire du Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD. La construction de la centrale de Rusizi III a débuté en 2017. Il s'agit du premier projet électrique régional d'Afrique sous la forme d'un partenariat public-privé.

10. Sur les 433 projets du plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique, 26 % en sont au stade des études de faisabilité ou de

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement, *État de l'intégration régionale en Afrique VIII : Vers la création de la zone de libre-échange continentale* (2017).

pré faisabilité, 16 % sont en cours de restructuration en vue d'un appel d'offres et 32 % sont soit opérationnels, soit en cours de réalisation. En 2017, la Abidjan-Lagos Corridor Management Authority a vu le jour. Il s'agit de la première instance de gestion d'un projet transnational en Afrique.

11. En 2017, un autre projet phare de l'Agenda 2063, le Réseau panafricain intégré de trains à grande vitesse, visant à relier entre elles toutes les capitales d'Afrique, a été lancé. L'Agence du NEPAD héberge le groupe d'exécution du projet et dirige les études de faisabilité technique et de viabilité financière.

12. Le projet hydroélectrique Inga III, qui est à la fois un projet du plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique et l'un des projets phares de l'Agenda 2063, devrait permettre de produire, pour la première fois sur le sol africain, plus de 10 000 mégawatts. Des accords d'achat d'électricité ont d'ores et déjà été signés entre la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud. Un consortium de partenaires internationaux étudie actuellement le financement du projet, dont le coût initial est estimé à 12 milliards de dollars.

13. La mise en œuvre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures s'est poursuivie en 2017. Le projet régional de fibre optique reliant cinq des capitales des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est a été achevé. En outre, l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures en Namibie, la Namibia Logistics Hub, a été approuvée par le groupe de travail ministériel puis par le Président de l'Initiative. Dans le cadre du projet sur les chaînons manquants de la Route transsaharienne, l'Algérie a achevé la construction de 1 600 kilomètres de route. Il ne reste donc que 200 kilomètres à achever dans le sud du pays. En ce qui concerne le projet de corridor de transport Lamu Port/Sud-Soudan/Éthiopie reliant l'Éthiopie, le Kenya et le Sud-Soudan, la construction de la route Isiolo-Moyale (505 km) a été achevée et la construction de ports et de postes d'amarrage est en cours.

## **B. Agriculture et sécurité alimentaire**

14. L'agriculture et la sécurité alimentaire sont des piliers clefs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. L'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063 (« Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ») appelle une transformation radicale de l'agriculture africaine pour donner au continent la possibilité de nourrir sa population et de jouer un rôle de premier plan en tant qu'exportateur net de produits alimentaires. De même, le Programme 2030 vise à transformer l'agriculture à travers l'objectif de développement durable n° 2.

15. Au cours de la période considérée, les pays africains ont continué de progresser dans la mise en œuvre des engagements relatifs au développement agricole et à la sécurité alimentaire, y compris ceux pris au titre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, qui consistent à allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture et à atteindre un taux de croissance annuelle de la productivité agricole de 6 %. Selon les données les plus récentes, en décembre 2017, sur les 47 États membres ayant déclaré avoir progressé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, 20 seulement étaient sur la bonne voie pour tenir leurs engagements à l'horizon 2025.

16. L'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a élaboré un rapport biennal dans lequel elle souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Malabo. Il s'agissait d'un effort concerté de la part de l'Agence pour élaborer le cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine afin de guider les pays pour la collecte et l'analyse des données et de leur fournir les capacités et compétences requises pour suivre la mise en œuvre du Programme et en rendre compte.

17. Les progrès se sont également poursuivis en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine au niveau régional, et les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont élaboré une nouvelle génération de plans d'investissement nationaux dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire pour soutenir la réalisation des engagements contenus dans la Déclaration de Malabo, qui sont alignés sur les objectifs de développement durable. En Afrique de l'Est, quatre pays ont élaboré et lancé des plans d'investissement nationaux dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ; en Afrique australe, deux pays ont achevé cette démarche.

18. Le NEPAD Africa Resilience Coordination Hub, le véhicule de mise en œuvre de la gestion des risques de l'insécurité alimentaire agricole, a été établi en partenariat avec le Programme alimentaire mondial et Periperi U, un partenariat de 12 universités africaines. Il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 8, des engagements n<sup>os</sup> 3, 4 et 6 de la Déclaration de Malabo et du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La lenteur de l'intégration de la Déclaration de Malabo dans les plans nationaux d'investissement agricole limite les progrès dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

## C. Santé

19. La santé est l'un des piliers clefs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. L'amélioration de la santé figure dans l'objectif n<sup>o</sup> 3 (des citoyens en bonne santé et bien alimentés) de l'aspiration n<sup>o</sup> 1 et dans l'aspiration n<sup>o</sup> 6 (développement axé sur les populations) de l'Agenda 2063. De même, l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 3 prévoit un solide engagement politique en faveur de la santé publique : « Pour favoriser la santé et le bien-être physique et mental et pour allonger l'espérance de vie, nous devons assurer la couverture maladie universelle et l'accès de tous à des soins de qualité. »

20. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD a poursuivi son soutien en faveur de la concrétisation des décisions de principe adoptées par les pays africains pour l'amélioration de la santé et du bien-être des Africains. Après avoir organisé une série de réunions consultatives avec des experts du droit et de la réglementation pharmaceutique de 33 pays, l'Agence du NEPAD a facilité l'élaboration d'un projet de traité portant création d'une agence africaine du médicament en vue de son adoption par les organes politiques de l'Union africaine.

21. L'Agence a également appuyé les efforts des gouvernements africains, des communautés économiques régionales, du secteur privé et de la société civile visant à faire de la lutte contre la tuberculose une cause nationale et régionale, afin d'éradiquer ce fléau d'ici à 2030. Cela a essentiellement consisté à mener des

campagnes de sensibilisation auprès du grand public et à élaborer des documents politiques et techniques à l'occasion de la commémoration, par l'Union africaine, en mars 2017, de la Journée mondiale de lutte contre la tuberculose sur le thème « S'unir pour mettre fin à la tuberculose ». L'Agence du NEPAD a soutenu des essais en laboratoire portant sur le recours au forçage génétique pour modifier les populations de moustiques anophèles.

22. Suite à l'adoption, en 2015, de normes harmonisées pour les produits médicaux dans le cadre du Programme africain d'harmonisation des réglementations en matière de médicaments, il a été décidé d'un cadre réglementaire régional pour la CEDEAO et les capacités ont été renforcées en vue de l'offre et de la distribution de médicaments sûrs dans la région. En collaboration avec ses organisations partenaires, et avec l'appui de l'Agence du NEPAD, le secrétariat de la CEDEAO a commencé à mettre en œuvre l'harmonisation des réglementations pharmaceutiques dans la région entre les 15 États membres de la CEDEAO. L'Agence du NEPAD a aidé à l'élaboration d'un cadre permettant le suivi, la surveillance et le signalement lors des phases de production, d'importation, d'exportation et de distribution des médicaments, qui a été officiellement adopté par la CEDEAO en septembre 2017. Ce cadre a également été testé dans cinq États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est et sera prochainement étendu à d'autres communautés économiques régionales.

23. Grâce à l'assistance de l'Agence du NEPAD, 12 pays sur 55 ont déjà révisé ou sont en train de réviser leur législation nationale sur la réglementation pharmaceutique conformément à la loi type de l'Union africaine. L'Agence du NEPAD a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Projet d'appui aux systèmes de santé et de lutte contre la tuberculose en Afrique australe. Cela a permis de créer des centres d'excellence en matière de lutte contre la tuberculose au Lesotho, au Malawi, au Mozambique et en Zambie.

## **D. Éducation et formation**

24. L'objectif de développement durable n° 4 sur l'éducation de qualité correspond à l'objectif n° 2 de l'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063 sur l'éducation et l'innovation. L'éducation de qualité contribue au développement durable à long terme en permettant aux citoyens d'atteindre leur plein potentiel. Il a été démontré qu'il s'agit de l'arme la plus efficace contre la pauvreté.

25. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD a continué d'appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à renforcer le développement du capital humain par l'éducation et la formation. Suite à l'adoption du Programme 2030 en 2015, l'Union africaine a adopté la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 lors de la session de janvier 2016 de sa Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Il s'agit d'un cadre pour transformer les systèmes d'éducation et de formation à l'appui du développement durable et d'un programme novateur pour faire des établissements scolaires du secondaire en Afrique des écoles numériques de renom cherchant à développer l'acquisition des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail. Ce programme vise également à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'enseignement. Des programmes de services de répertoires actifs ont été lancés dans plusieurs pays, notamment en Côte d'Ivoire, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

26. Un internat pour jeunes femmes douées en mathématiques et en sciences, African Science Academy, a été inauguré au Ghana en février 2017. C'est un nouvel établissement de haut niveau, réservé aux filles, pour l'enseignement des mathématiques et des sciences. Il procure à ses élèves un niveau universitaire qui leur permet d'envisager des carrières dans l'ingénierie, les sciences et l'informatique. L'établissement compte actuellement 24 élèves originaires du Cameroun, d'Éthiopie, du Ghana, du Nigéria, d'Ouganda et de Sierra Leone. Il leur offre des bourses d'études intégrales couvrant les frais de scolarité, de pensionnat et autres dépenses.

27. L'Agence du NEPAD a continué d'appuyer les efforts déployés par les pays pour parvenir à la parité des sexes dans l'éducation. Au cours de la période considérée, elle a soutenu des initiatives visant à promouvoir l'accès à l'éducation pour les filles dans 23 pays. 125 000 femmes ont ainsi été formées à la gestion et à la création de petites et moyennes entreprises. En Éthiopie, 1 100 filles déscolarisées ont été réintégrées et ont pu poursuivre leurs études, avec l'aide d'un réseau de 51 tuteurs. Au Malawi, deux foyers d'étudiantes ont été construits et aménagés pour les filles suivant une formation professionnelle.

28. Grâce à la multiplication des politiques publiques en matière d'éducation, l'Afrique a enregistré, entre 2000 et 2016, une augmentation significative du nombre d'inscriptions en école primaire (de 109 à 187 millions)<sup>2</sup>.

29. Le risque d'une pénurie de compétences et d'inadéquations sur le marché du travail persiste. Dans la plupart des pays, les employeurs peinent à recruter des ouvriers qualifiés, alors que, dans le même temps, les titulaires d'un diplôme universitaire ont de plus en plus de difficultés à trouver des emplois qui correspondent à leurs qualifications.

## **E. Environnement et tourisme**

30. En raison de la vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques, la durabilité environnementale est une priorité pour le continent. À cet égard, l'Agence du NEPAD a continué de soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de politiques visant à renforcer leur résilience aux changements climatiques.

31. Au cours de la période considérée, la position commune de l'Afrique dans les conventions mondiales sur les changements climatiques et la résilience environnementale a été renforcée conformément à l'objectif n° 7 de l'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063, qui est en faveur d'économies et de communautés résilientes au climat et écologiquement durables. L'Agence du NEPAD a appuyé la participation du Groupe des négociateurs africains à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la participation des décideurs à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

32. Au cours de l'année écoulée, l'Agence du NEPAD a renforcé les capacités de 7 000 femmes africaines pour qu'elles soient en mesure de promouvoir la viabilité environnementale et la résilience. Par exemple, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la domestication de l'eru, aliment de base au Cameroun et dans les pays voisins, et ont activement participé au reboisement du Parc national des volcans et à la promotion de l'écotourisme au Rwanda.

---

<sup>2</sup> Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, consultable à l'adresse : <http://data.uis.unesco.org>.

33. En septembre 2017, 24 pays africains se sont réunis au Niger pour la deuxième Conférence annuelle des partenaires de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains. Cette initiative, pour laquelle l'Agence du NEPAD fait office de secrétariat, a pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici à 2030.

34. L'amélioration de la gestion des pêches constituant une véritable occasion d'accroître les revenus, de générer des recettes et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Agence du NEPAD a soutenu le renforcement des capacités pour l'accès aux marchés de la pêche dans la région du golfe de Guinée, y compris la formation aux principes d'écoétiquetage, aux procédures de certification et aux normes et réglementations pour la durabilité et le commerce des ressources halieutiques.

35. L'Agence du NEPAD a également fourni un appui technique en vue de l'intégration des changements climatiques et de l'agriculture climatiquement rationnelle aux plans nationaux d'investissement agricole pour la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, suite à quoi les Gouvernements de ces pays ont élaboré et présenté des notes de cadrage pour le Fonds vert pour le climat. Un appui supplémentaire sera fourni aux pays pour l'élaboration de notes de cadrage et de propositions pour l'accès aux ressources de divers mécanismes internationaux de financement de la lutte contre les changements climatiques.

36. Compte tenu de l'importance du secteur du tourisme pour le développement de l'Afrique, l'Agence du NEPAD a continué d'aider les pays à promouvoir le tourisme durable afin d'optimiser sa contribution au développement et à la réduction de la pauvreté. Étant donné que 85 % du marché touristique de l'Afrique dépend du transport aérien, le lancement de l'initiative du Marché unique du transport aérien africain par l'Union africaine en janvier 2018, afin d'ouvrir le ciel au-dessus de l'Afrique et d'améliorer les liaisons aériennes intra-africaines, était particulièrement bienvenu. Cette initiative facilitera la réalisation des objectifs du tourisme énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

## **F. Technologies de l'information et des communications**

37. Il est admis que les technologies de l'information et des communications peuvent transformer les entreprises en Afrique et stimuler l'esprit d'entreprise, l'innovation, la croissance économique et le développement durable sur l'ensemble du continent. L'Agenda 2063 a donné la priorité à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les domaines de l'agriculture, de l'adaptation aux changements climatiques, de l'éducation, des services financiers, de la santé, du commerce régional et de l'intégration.

38. Le Programme cyberAfrique du NEPAD a continué de promouvoir une cyberéconomie intégrée en Afrique en travaillant avec les gouvernements pour veiller à ce que les entreprises et les citoyens aient plus largement accès à des réseaux numériques fiables et d'un coût abordable. L'Agence du NEPAD a notamment aidé les pays à élaborer des plans directeurs nationaux pour le développement du numérique, par l'intermédiaire de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications du Programme de développement des

infrastructures en Afrique<sup>3</sup>. On estime qu'une augmentation de 10 % de la pénétration de la large bande engendrera une amélioration de 1 % à 2 % du produit intérieur brut (PIB).

39. Avec l'appui de l'Agence du NEPAD, le quatrième Sommet « Transformer l'Afrique » s'est tenu en mai 2018 sur le thème « Accélérer la création d'un marché numérique unique en Afrique ». Le point culminant des trois éditions précédentes fut le lancement, en 2017, de l'Initiative « African smart cities », qui vise à tirer profit de la technologie pour améliorer l'efficacité de la prestation des services urbains. Le Sommet de 2018 a accueilli le premier Forum économique pour transformer l'Afrique. Destiné à promouvoir les engagements administration à entreprise, il a permis de renforcer les partenariats et accords entre secteur public et secteur privé visant à accroître les investissements dans les technologies de l'information et des communications sur l'ensemble du continent.

## G. Science, technologie et innovation

40. L'Agenda 2063 et le Programme 2030 font de la science, de la technologie et de l'innovation des éléments importants pour la réalisation du développement durable. Les travaux de l'Agence du NEPAD à cet égard portent sur le renforcement des capacités des pays africains en matière de science, de technologie et d'innovation, notamment pour la conception de politiques et la promotion d'un environnement politique et réglementaire propice pour les nouvelles technologies.

41. Les travaux de l'Agence du NEPAD en la matière sont guidés par la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, qui vise à accélérer la transition de l'Afrique vers une économie tirée par l'innovation et fondée sur la connaissance, conformément à la vision de l'Union africaine. L'Agence du NEPAD a mis en œuvre divers programmes dans le cadre de ses efforts en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063.

42. L'Alliance pour accélérer l'excellence scientifique en Afrique est un programme du NEPAD qui crée une plateforme panafricaine visant à promouvoir le renforcement des capacités de recherche pour la santé et constitue un nouveau modèle en faveur de l'intensification du leadership en matière de recherche et de la promotion de l'excellence scientifique et de l'innovation pour répondre à certains problèmes de développement en Afrique.

43. L'Agence du NEPAD a continué de mettre en œuvre l'Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, qui vise à renforcer la capacité des pays africains à collecter et analyser des indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des faits et des programmes de recherche qui s'attaquent aux défis économiques et sociaux. La mise en œuvre des phases I et II de l'Initiative a ciblé la collecte de données et le renforcement des capacités pour la collecte de données sur la recherche-développement dans 35 pays et sur l'innovation dans 11 pays. En outre, deux *African Innovation Outlooks* ont été publiés, ainsi que des notes d'orientation et des documents de recherche qui ont contribué au renforcement des capacités pour la formulation de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation.

---

<sup>3</sup> Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique pour la période allant jusqu'en 2020.

44. De plus, l'Agence du NEPAD a promu l'amélioration des systèmes de données relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée équatoriale et aux Seychelles, au moyen de formations et de renforcement des capacités sur place portant sur l'utilisation des outils nouveaux et novateurs de collecte, d'analyse, de stockage et de diffusion des données.

45. Par ailleurs, l'Agence du NEPAD et l'Université des Nations Unies ont mené conjointement une étude intitulée « Innovation in Africa: Measurement, Policy and Global Issues », qui a contribué à améliorer la connaissance des facteurs influant sur l'émergence des stratégies d'innovation en Afrique.

46. En 2017, l'Agence du NEPAD et l'Agence japonaise de coopération internationale ont lancé l'Initiative Africa Kaizen, qui propose des formations sur l'adoption de méthodes novatrices pour améliorer la productivité. Au cours de la période considérée, 125 participants originaires de 13 pays africains en ont bénéficié. Sept projets sont en cours de mise en œuvre dans le cadre de cette initiative au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Tunisie et en Zambie, et un projet a été achevé en Égypte.

## **H. Prise en compte de la problématique femmes-hommes, autonomisation des femmes et participation de la société civile**

47. Il ne peut y avoir de développement durable sans égalité des sexes et autonomisation des femmes. L'objectif de développement durable n° 5 et l'aspiration n° 6 de l'Agenda 2063 visent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. L'Agence du NEPAD a poursuivi ses efforts pour appuyer la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes aux échelons national, régional et sous-régional. Le Fonds NEPAD-Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines, partenariat entre l'Agence du NEPAD et le Gouvernement espagnol au travers de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, a permis d'autonomiser un total de 530 000 femmes et jeunes filles en leur apportant des compétences professionnelles, notamment en matière de gestion d'entreprise. À cet égard, la création d'incubateurs d'entreprises et la certification de produits, notamment au moyen de codes à barres, ont conduit à l'amélioration de la productivité agricole, ce qui a permis aux femmes d'accroître leurs revenus.

48. En outre, l'Agence du NEPAD a aidé 90 organisations de la société civile et organisations locales à renforcer leurs capacités en matière de prise en compte de la problématique femmes-hommes et à mieux promouvoir les questions relatives aux femmes, en particulier l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au Nigéria, un réseau de protection des femmes a été mis en place afin de permettre la reddition de comptes en matière d'égalité des sexes et d'assurer aux femmes des services de qualité. Grâce à ces efforts, les pays d'Afrique ont continué de progresser dans ce domaine. Par exemple, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique a été incorporé dans la législation nationale et mis en œuvre dans 24 pays<sup>4</sup>. Il a été ratifié en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe. Au Malawi, un fonds

<sup>4</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Djibouti, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Togo et Zimbabwe.

a été instauré pour apporter une aide juridictionnelle aux filles victimes de viol à l'école.

49. Des obstacles demeurent toutefois, du fait des normes culturelles qui continuent à s'opposer à l'autonomisation des femmes en Afrique. Au plan structurel, les lacunes en matière d'infrastructures et d'application de la loi ainsi que la mauvaise qualité des services publics nuisent considérablement à l'autonomisation des femmes et aux progrès en matière d'égalité des sexes.

## **I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

50. L'Agenda 2063 et le Programme 2030 font de la bonne gouvernance un facteur important de croissance et de développement durable. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est un instrument d'autosurveillance établi en 2003 d'un commun accord par les membres du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD en vue de renforcer la gouvernance et le développement durable dans les domaines suivants : démocratie et gouvernance politique, gouvernance et gestion économiques, gouvernance des entreprises et développement socioéconomique.

51. Au cours de la période considérée, le Mécanisme a avancé dans ses efforts de revitalisation, notamment en renforçant son secrétariat. Il a assuré la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. En juillet 2018, le Mécanisme comptait 37 États membres de l'Union africaine. Son secrétariat a poursuivi son soutien à la mise en œuvre des engagements en matière de gouvernance sous toutes ses formes. Le Mécanisme n'a cessé de s'efforcer de promouvoir la participation de la société civile à sa mise en œuvre<sup>5</sup>.

52. En juillet 2018, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs avait achevé l'évaluation de la gouvernance de 21 pays, la première évaluation du Soudan et la deuxième de l'Ouganda ayant été finalisées lors de son dernier sommet en janvier 2018. En juin 2018, il a lancé un projet visant à approfondir ses analyses, notamment par le biais d'auto-évaluations nationales et de processus d'examen externe sur lesquels s'appuie l'élaboration du rapport d'évaluation final et du Programme d'action national. Le Mécanisme a également commencé à collaborer avec des établissements universitaires afin de renforcer la gouvernance en Afrique ainsi que sa base de connaissances et d'accroître les capacités de recherche du continent.

53. En août 2016, l'adoption provisoire, par le Forum africain d'évaluation par les pairs, d'un statut permettant au Mécanisme, pour la première fois de son histoire, de reposer solidement sur un instrument juridique clair, a été un événement marquant. En août 2016, le Forum a également adopté le plan stratégique pour la période 2016-2020, qui est basé sur un programme de revitalisation à trois volets : restauration, redynamisation et renouveau du Mécanisme. Ce plan vise à consolider les acquis de 15 années d'évaluations par le Mécanisme et s'inspire de sa vision fondatrice, de sa mission, de ses valeurs et de ses principes directeurs. Il s'intéresse également à des initiatives continentales et mondiales clefs telles que les valeurs partagées de l'Union africaine, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

---

<sup>5</sup> Voir [A/73/273-S/2018/566](#).

54. En janvier 2017<sup>6</sup>, l'Union africaine a salué l'engagement du Forum africain d'évaluation par les pairs en faveur du repositionnement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin qu'il joue un rôle de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela impliquera notamment d'intégrer divers rapports sur la gouvernance de l'Architecture africaine de gouvernance et d'autres organes de l'Union africaine au rapport annuel sur la gouvernance de l'Union africaine, ainsi que d'organiser des réunions d'information sur la gouvernance par pays et de mettre à disposition des produits axés sur le savoir scientifiquement crédibles et politiquement légitimes traitant de la gouvernance en Afrique.

55. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a également continué d'affiner ses travaux de recherche et ses outils opérationnels. En mars 2018, il a accueilli le deuxième Forum annuel de la méthodologie, auquel ont participé des membres du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, des spécialistes de la gouvernance, des parties prenantes partenaires, y compris les partenaires du Mécanisme, et certains fonctionnaires et représentants non étatiques. L'objectif de ce forum était d'examiner et d'enrichir la méthodologie du Mécanisme et des processus associés grâce à ses groupes consultatifs et de référence.

### **III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique**

56. Les pays africains sont intégrés, bien qu'à des niveaux différents, à l'économie mondiale par le biais du commerce, de la finance et de l'investissement. La situation économique mondiale influe donc beaucoup sur la performance des économies africaines et, partant, sur le rythme des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours de la période considérée, la situation économique mondiale s'est légèrement améliorée. En effet, le taux de croissance du PIB mondial est passé à 3,0 % en 2017, contre 2,4 % en 2016<sup>7</sup>. Il s'agit de la croissance la plus forte en presque six ans, sous-tendue par un redressement du commerce mondial et une forte reprise de l'investissement dans les pays avancés. Une légère augmentation des investissements dans certains pays exportateurs de produits de base et pays émergents a également contribué au renforcement de l'économie mondiale, de même que la reprise du commerce mondial après deux années de baisse.

57. Tous ces facteurs ont fortement influencé les résultats économiques en Afrique, où le taux de croissance du PIB est passé de 1,7 % en 2016 à 3,0 % en 2017. Malgré une bonne performance économique, la croissance demeure largement en deçà du niveau requis pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063.

58. Lors du Sommet de juin 2018, le Groupe des Sept a réaffirmé ses engagements en faveur de l'aide publique au développement. La pleine mise en œuvre des engagements pris d'allouer 0,7 % du revenu national brut aux pays africains et 0,15 % du revenu national brut aux pays les moins avancés, ainsi que d'autres engagements

<sup>6</sup> Voir la décision Assembly/AU/Dec.631(XXVIII) de l'Union africaine sur la revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (janvier 2017).

<sup>7</sup> Voir « Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2018 » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.II.C.2)

précédemment pris lors du Sommet du Groupe des Huit en juillet 2005, procurera des ressources indispensables pour permettre aux pays africains d'exécuter le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Lors de son Sommet, le Groupe des Sept a également réaffirmé son engagement à renforcer la capacité de l'Afrique en ce qui concerne le règlement de conflits sur le continent.

59. Lors du Sommet du Groupe des Vingt de juillet 2017, le Partenariat G20-Afrique a été lancé afin de renforcer la coopération entre le G20 et l'Afrique en matière de développement économique durable, en s'appuyant sur l'Agenda 2063. Il fournit un cadre pour les initiatives du G20 portant sur la promotion de l'investissement, le recours accru aux énergies renouvelables, l'emploi des jeunes ruraux, l'éducation numérique pour les filles et les femmes et la fiscalité équitable.

60. Le Pacte avec l'Afrique est un élément central du Partenariat G20-Afrique et consiste en des investissements adaptés, ou pactes, avec les pays africains intéressés. L'objectif est d'améliorer les conditions de l'investissement privé en Afrique, ce qui est crucial pour le développement économique durable. En décembre 2017, 10 pays africains avaient rejoint l'initiative : le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie.

61. Le Partenariat G20-Afrique est profondément attaché au développement des infrastructures d'énergie durable et soutient l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique de l'Union africaine, qui vise à accroître l'offre et l'accès en matière d'énergies renouvelables. Le Gouvernement allemand a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 3 milliards d'euros aux objectifs de l'Initiative pour la période allant jusqu'à 2020. Les fonds engagés jusqu'à présent sont utilisés pour mettre en place les capacités de production de 2,5 gigawatts d'énergie renouvelable, soit l'équivalent de trois centrales à charbon.

## A. Aide publique au développement

62. Selon les dernières données fournies par l'OCDE<sup>8</sup>, l'aide publique au développement (APD) a atteint 146,6 milliards de dollars en 2017, soit une légère baisse de 0,6 % en termes réels par rapport à 2016 (voir fig. ci-dessous).

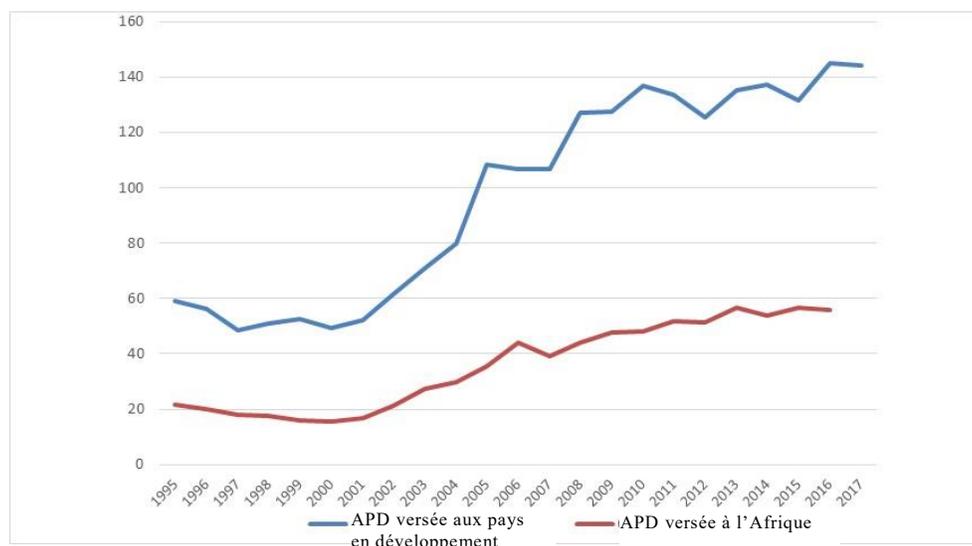
63. Les données relatives aux apports d'aide publique au développement à l'Afrique en 2017 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport. Les données les plus récentes fournies par l'OCDE sur l'aide publique au développement concernant l'Afrique montrent que l'APD est passée de 56,1 milliards de dollars en 2015 à 55,7 milliards de dollars en 2016, soit une diminution de 1,3 %. Cela risque d'affecter la capacité des pays africains<sup>9</sup>, en particulier les pays les moins avancés, à mettre en œuvre leurs programmes de développement. Toutefois, selon les premières estimations, l'aide publique au développement bilatérale concernant l'Afrique a enregistré une légère augmentation de 3 % pour atteindre 29 milliards de dollars.

<sup>8</sup> Voir [www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm](http://www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm).

<sup>9</sup> Voir A/73/270.

## Montant total de l'APD versée par l'ensemble des donateurs

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Base de données en ligne du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2018.

64. En 2017, le montant net versé au titre de l'APD par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a représenté environ 0,31 % du revenu national brut de ces pays, contre 0,32 % en 2016. Ce chiffre est largement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU et réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

65. Parmi les pays membres du Comité d'aide au développement, seuls 5 atteignent l'objectif de 0,7 % (APD/revenu national brut), à savoir : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Les données relatives aux apports totaux d'APD à l'Afrique en 2017 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.

66. Les apports d'APD aux pays les moins avancés ont augmenté de 4 % en 2017 pour atteindre 26 milliards de dollars, ce qui montre un inversement de la tendance à la baisse qui caractérisait, ces dernières années, les apports d'APD à ces pays.

67. Des progrès ont été enregistrés en matière d'amélioration de l'efficacité de l'aide. D'après le rapport 2018 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, la part de l'aide liée a continué de diminuer, passant de 22 % en 2015 à 19 % en 2016. Le rapport fait également état des progrès accomplis quant au renforcement de la transparence de la coopération au service du développement, notamment au moyen de l'enregistrement de la coopération au service du développement dans les budgets nationaux soumis à contrôle parlementaire, de l'amélioration de la communication d'informations de la part des partenaires de développement au Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement, de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles réalisée par le Comité d'aide au développement et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

## B. Allégement de la dette

68. En dépit de perspectives économiques mondiales favorables depuis le milieu de l'année 2016<sup>10</sup>, les problèmes d'endettement naissants ont continué de s'intensifier dans les pays africains en développement depuis l'élaboration du rapport de 2017. Les vulnérabilités ont augmenté dans des pays d'Afrique qui avaient bénéficié d'un allégement de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. Cela est particulièrement préoccupant à l'heure où les gouvernements des pays africains doivent faire face à des besoins de financement considérables pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

### **Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (juillet 2018)**

<i>Classe</i>	<i>Pays</i>
Pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie, Soudan

*Source* : Fonds monétaire international.

69. En juillet 2018, les pays africains ayant dépassé le point d'achèvement et bénéficiant d'un allégement intégral de leur dette étaient toujours au nombre de 30. Pour ces pays, qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés, le ratio dette/exportations a doublé, pour atteindre 143 % en 2016, contre 68,5 % en 2011, le ratio service de la dette/exportations s'est considérablement dégradé, progressant de 3,5 % en 2011 à 12,6 % en 2016, et le ratio service de la dette/recettes publiques a atteint 17 % en 2016, enregistrant sa plus forte hausse sur la période, après s'être établi à un peu moins de 5 % en 2011<sup>11</sup>.

70. L'une des principales préoccupations pour les pays africains est le risque croissant d'un nouveau cycle de crises de la dette et de perturbations économiques, ce qui constitue un obstacle important à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, les ressources financières normalement destinées au financement des objectifs étant utilisées pour payer les arriérés de la dette. Par exemple, de nombreux pays africains possédant des ressources naturelles ont enregistré une accumulation rapide de leur dette alors que leur gouvernement tentait d'amortir le choc de la baisse des prix des matières premières, notamment dans les pays

<sup>10</sup> Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, juillet 2018.

<sup>11</sup> Voir [A/72/253](#).

exportateurs de pétrole. L'Érythrée, la Somalie et le Soudan n'ont pas encore atteint le point de décision et n'ont guère progressé depuis le rapport de 2017.

71. Afin de renforcer la capacité d'administration de la dette des pays africains et de veiller à la soutenabilité de la dette à long terme, un instrument réaliste pour la relation investissement-croissance a été introduit suite à la révision récente du Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI<sup>12</sup>, notamment en Afrique. Cet instrument devrait permettre à ses utilisateurs d'évaluer soigneusement les hypothèses de croissance à la lumière de la dynamique des investissements publics. Le Cadre devrait aider les pays africains à mieux gérer leur dette.

### C. Investissement direct étranger et autres apports du secteur privé

72. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>13</sup>, les flux mondiaux d'investissement direct étranger (IDE) ont enregistré une nette baisse de 23 % en 2017 pour atteindre 1 400 milliards de dollars, contre 1 900 milliards de dollars en 2016. Cette baisse est liée à une diminution de 22 % de la valeur des fusions et acquisitions transfrontalières. Les flux d'IDE ont chuté dans les économies développées et dans les pays en transition, alors qu'ils sont restés relativement stables pour les économies en développement (671 milliards de dollars). De ce fait, ces dernières représentaient une part croissante des flux mondiaux d'IDE en 2017, absorbant 47 % du total, contre 36 % en 2016.

73. Les flux d'IDE vers l'Afrique ont continué de baisser, perdant encore 21 % pour atteindre 42 milliards de dollars en 2017, contre 53 milliards de dollars en 2016. C'est dans les principaux pays exportateurs de produits de base que cette chute a été la plus marquée. Ce ralentissement de l'IDE en Afrique est largement attribuable au fléchissement des cours du pétrole et aux effets persistants de l'effondrement des prix des produits de base. Toutefois, les flux d'IDE vers les pays exportateurs plus diversifiés, Éthiopie et Maroc en tête, se sont montrés relativement résilients. Le retour sur investissement en Afrique a chuté, passant de 12,3 % en 2012 à 6,3 % en 2017. Cela s'explique en partie par l'effondrement des cours des matières premières sur la période considérée et la détérioration de l'environnement macroéconomique du fait de l'augmentation de la dette.

74. Intéressons-nous aux chiffres de l'IDE par sous-région. Les flux vers l'Afrique du Nord ont diminué de 4 % pour atteindre 13 milliards de dollars. Le Maroc est le seul pays à faire véritablement exception, l'IDE y ayant progressé de 23 % pour s'établir à 2,7 milliards de dollars, tiré par un fort investissement dans les nouvelles technologies automobiles. En Afrique de l'Ouest, l'IDE a chuté de 11 % pour se chiffrer à 11,3 milliards de dollars, la dépression économique ayant largement persisté au Nigéria, où l'IDE a enregistré une baisse de 21 % pour se fixer à 3,5 milliards de dollars. De même, les flux d'IDE vers l'Afrique centrale sont tombés à 5,7 milliards de dollars, soit un fléchissement de 22 %. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, la région d'Afrique enregistrant la croissance la plus rapide, les flux d'IDE ont légèrement diminué de 3 % pour atteindre 7,6 milliards de dollars en 2017. En Afrique australe, l'IDE a chuté de 66 % pour s'établir à 3,8 milliards de dollars, en grande

<sup>12</sup> Voir [www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/39/Debt-Sustainability-Framework-for-Low-Income-Countries](http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/39/Debt-Sustainability-Framework-for-Low-Income-Countries).

<sup>13</sup> *Rapport sur l'investissement dans le monde 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.II.D.4).

partie du fait de la baisse importante de l'IDE en Afrique du Sud (-41 %) et en Angola (-156 %).

## D. Commerce

75. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la valeur totale des exportations mondiales de marchandises a progressé de 10,7 % pour se chiffrer à 17 200 milliards de dollars en 2017, après deux années de baisse. Cette reprise du commerce mondial est en partie due à la hausse des dépenses d'investissement et des cours des matières premières. D'après le dernier Indicateur des perspectives du commerce mondial de l'OMC, la croissance des échanges a été supérieure à la tendance durant le premier trimestre, et d'autres indicateurs tels que les commandes à l'exportation et le trafic de conteneurs laissent également deviner l'amorce d'une reprise<sup>14</sup>.

76. La valeur des exportations africaines a beaucoup augmenté en 2017 par rapport à l'année précédente. Elle a en effet enregistré une hausse de 18,3 % pour atteindre 417 milliards de dollars, essentiellement du fait d'une envolée de 28 % des prix des produits énergétiques et de 22 % des prix des métaux en 2017<sup>15</sup>. Dix pays africains exportateurs de pétrole ont enregistré un taux de croissance des exportations cumulé de 29 %, ce taux étant de 10,1 % pour l'ensemble des autres pays du continent.

77. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de décembre 2017 a donné lieu à de nombreuses décisions, notamment sur les subventions à la pêche et les obligations en matière de commerce électronique. Des décisions importantes y ont été prises pour intégrer les pays en développement et les pays les moins avancés dans le système commercial international. Parmi les questions restantes, il convient de faire progresser les travaux en ce qui concerne les trois piliers de l'agriculture (soutien interne, accès aux marchés et concurrence à l'exportation), l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, le développement, ainsi que le commerce et l'environnement<sup>16</sup>.

78. Les engagements mondiaux en faveur de l'aide pour le commerce ont augmenté, pour atteindre 51 milliards de dollars en 2016, dont 18 milliards de dollars pour l'Afrique. Pour ce qui est de la répartition sectorielle, c'est le secteur énergétique qui représente la proportion la plus importante des engagements pris en faveur de l'Afrique (34,4 % du total). Le secteur agricole (25,1 %) et le secteur du transport et de l'entreposage (22,1 %) arrivent en deuxième et troisième positions.

## E. Coopération Sud-Sud

79. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire continuent de jouer un rôle important dans le développement de l'Afrique, en complément des relations avec ses partenaires de développement traditionnels. La coopération Sud-Sud repose sur : a) l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances et de données d'expérience,

<sup>14</sup> Organisation mondiale du commerce, « La solidité de la croissance du commerce en 2018 repose sur les choix de politique » (communiqué de presse), 12 avril 2018.

<sup>15</sup> Banque mondiale, « La Banque mondiale prévoit la poursuite de la hausse des prix des matières premières en 2018 » (communiqué de presse), 26 octobre 2017.

<sup>16</sup> Remarques de Susana Malcorra (Argentine), Présidente de la onzième Conférence ministérielle, lors de la cérémonie de clôture. Consultable à l'adresse suivante : [www.wto.org/french/news\\_f/news17\\_f/malcora\\_13dec17\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/news17_f/malcora_13dec17_f.htm).

le dialogue politique, le conseil et la recherche conjointe ; b) des programmes de formation et l'assistance technique ; c) le soutien financier aux projets et programmes. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'initiatives ont été lancées par les partenaires de développement nouveaux et émergents de l'Afrique.

80. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a poursuivi son soutien à l'Afrique dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture, le développement des infrastructures et l'industrialisation. Cela a pris la forme d'une assistance technique et financière, du développement de parcs industriels et d'investissements directs d'entreprises privées chinoises. En ce qui concerne l'agriculture, la Chine a appuyé l'amélioration de la productivité agricole en Afrique, essentiellement en partageant des données d'expérience, en transférant des technologies, en promouvant les investissements agricoles chinois et en menant des programmes de formation et de renforcement des capacités.

81. En mars 2017, l'Inde a annoncé un projet de ligne de crédit de 1 milliard de dollars pour la production d'énergie solaire au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, aux Seychelles, au Tchad et au Togo. De plus, l'Inde a annoncé l'octroi d'une subvention à hauteur de 600 millions de dollars comprenant un fonds de développement Inde-Afrique de 100 millions de dollars, un fonds pour la santé de 10 millions de dollars et 50 000 bourses d'études pour les jeunes africains<sup>17</sup>. En mai 2018, lors des réunions annuelles de la BAfD, la République de Corée a annoncé un montage financier pour l'Afrique à hauteur de 5 milliards de dollars. L'aide financière sera apportée sur une période de 2 ans par l'intermédiaire de partenariats avec diverses agences de développement.

82. Par le biais du partenariat entre l'Union africaine et la Turquie, l'Union africaine reçoit une contribution annuelle de 1 million de dollars depuis 2009. Le programme de mise en œuvre conjoint comprend des projets clefs dans les domaines suivants : commerce et investissements, paix et sécurité, culture et tourisme, autonomisation des jeunes et transfert de technologie, économie rurale et agriculture, énergie, technologies de l'information et des communications et transports. De plus, la Turquie a poursuivi son soutien aux pays africains en matière d'accès à l'eau salubre et de gestion des ressources en eau. 513 puits ont ainsi été forés, fournissant de l'eau potable et salubre et de l'eau au robinet à plus d'un million de personnes en Afrique.

83. Bien que des progrès aient été accomplis dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, il convient de renforcer encore la coopération Sud-Sud au travers de mécanismes d'échange de connaissances, de travaux d'étudiants et de chercheurs, de programmes de mobilité, d'activités conjointes de recherche-développement et de la création de pôles régionaux d'innovation afin de promouvoir l'intégration des réseaux régionaux de recherche et d'innovation.

## **IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies**

### **A. Appui général**

84. Le système des Nations Unies continue d'apporter une aide considérable à l'action menée dans les domaines prioritaires de l'Union africaine et du NEPAD aux

<sup>17</sup> Voir [A/72/297](#).

niveaux mondial et régional, en finançant des programmes et projets consacrés au renforcement des capacités et des institutions, en fournissant des services consultatifs et en soutenant les efforts de mobilisation des ressources par des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale.

85. Sur la période considérée, le système des Nations Unies a poursuivi son soutien à la mise en œuvre du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, notamment dans le contexte des années africaines sur les thèmes « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » et « Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique ». Conformément aux orientations fixées par le Secrétaire général, l'ONU et l'Union africaine ont adopté deux cadres communs de coopération : le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en avril 2017, et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en janvier 2018. Lors de la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue en juillet 2018, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine se sont engagés à renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations. Ils ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et ont approuvé le plan d'action sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

86. Le soutien du système des Nations Unies a contribué à faire avancer le programme d'intégration continentale, notamment avec le lancement du Marché unique du transport aérien africain en janvier 2018 et de la Zone de libre-échange continentale africaine en mars 2018.

## **B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique en soutien à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

87. Lors de la dix-neuvième session du Mécanisme de coordination régionale, tenue en mai 2018, le système des Nations Unies a consolidé son approche thématique. Le programme de travail conjoint des Nations Unies et de l'Union africaine relatif au Mécanisme pour 2018-2019 a été décidé en avril 2018. Il repose sur l'Agenda 2063, le Programme 2030, le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

88. À cet égard, il a été recommandé, lors de la dix-neuvième session, de renforcer la collaboration entre le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement en institutionnalisant des réunions conjointes et en élaborant un mécanisme de coopération et de collaboration entre les deux entités.

## V. Conclusions et recommandations

89. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme du NEPAD entre juillet 2017 et juin 2018. Les priorités du NEPAD ayant été intégrées à l'Agenda 2063, la réalisation de ce dernier et de son premier plan décennal de mise en œuvre est également passée en revue dans le rapport, bien qu'indirectement. Le rapport montre que les pays africains continuent de progresser dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD, notamment en ce qui concerne les infrastructures, l'agriculture, l'éducation, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la gouvernance.

90. Parmi les réalisations marquantes de la période considérée, il convient de citer la création, en mars 2018, de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui instaure un marché unique sur l'ensemble du continent. Si elle est pleinement mise en œuvre, elle facilitera les flux de biens et de services ainsi que de main-d'œuvre et de capitaux entre tous les pays d'Afrique. De plus, grâce à l'amélioration du contexte mondial caractérisée par une forte reprise du commerce international, une croissance des investissements et une augmentation des prix des produits de base, l'Afrique a obtenu de meilleurs résultats économiques en 2017.

91. Des obstacles demeurent néanmoins. Si les pays africains et la communauté internationale n'y remédient pas, ils risquent de saper la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ils sont décrits ci-après.

**92. Si la signature de l'Accord de libre-échange continental africain est la bienvenue et peut changer la donne pour l'Afrique, il doit encore être ratifié par 22 pays pour entrer en vigueur, ce qui requiert la prise d'initiatives au plus haut niveau politique. Les dirigeants africains auront donc peut-être besoin de rallier la volonté politique nécessaire afin de veiller à la ratification de cet accord dans les temps.**

**93. Le déploiement d'infrastructures de qualité est essentiel pour un développement durable à long terme en Afrique. La mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique continuant de se heurter au manque de ressources financières et aux contraintes en termes de capacités, les pays d'Afrique devraient redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de fonds nationaux publics et privés afin de contribuer au financement des projets d'infrastructures.**

**94. Il est également nécessaire d'élaborer des stratégies de mobilisation des ressources transfrontalières afin de trouver des financements pour les projets régionaux transfrontaliers. Les partenariats public-privé et les mécanismes de financement novateurs peuvent constituer des stratégies viables pour remédier à ces insuffisances. Il convient donc d'inciter les fonds de pension et les fonds souverains à investir dans les infrastructures.**

**95. L'agriculture prend une importance toute particulière dans le développement de l'Afrique au regard de la signature de l'Accord de libre-échange continental africain. Il convient donc d'intensifier les efforts pour promouvoir le développement agricole conformément au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et à la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, afin que le secteur soit en mesure d'alimenter un marché régional en expansion et de garantir la sécurité alimentaire. Les petits exploitants agricoles étant très présents dans l'agriculture**

africaine, il faut les soutenir au moyen du financement, de l'accès à la technologie, du renforcement des capacités pour le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, et de l'aide à l'intégration dans les chaînes logistiques régionales.

96. Bien que les gouvernements africains ne cessent de faire de l'éducation une priorité du développement, comme le montre la part croissante des budgets nationaux qui lui est allouée, les résultats laissent à désirer. Compte tenu du problème persistant de pénurie de compétences et d'inadéquations sur les marchés du travail en Afrique, associé à un taux de chômage des jeunes élevé, les pays africains doivent prendre des mesures pour apporter aux jeunes les compétences et formations demandées par les marchés du travail. À cet égard, il sera essentiel de privilégier et de renforcer les formations professionnelles et techniques, ainsi que le perfectionnement des enseignants, en consolidant les systèmes, en réformant les programmes scolaires et en facilitant l'accès à la technologie pour améliorer les acquis scolaires et la connectivité et faire correspondre les compétences des jeunes africains à la demande du marché du travail.

97. Pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063, il sera indispensable de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sur ce point, les pays africains ont progressé. Les faits montrent que les progrès sont plus marqués dans les pays ayant introduit des quotas pour la participation des femmes à la prise de décisions politiques. Compte tenu de l'effet positif de ces systèmes de quotas sur le renforcement de la participation des femmes et de leur engagement dans des structures clés où se prennent les décisions politiques, les pays africains n'en ayant pas introduit devraient y réfléchir. D'une manière plus générale, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accès des femmes aux opportunités et aux avois productifs.

98. Du fait des difficultés hors normes que rencontrent les pays africains dans leur action en faveur du développement durable, la communauté internationale devra accroître son soutien au moyen du financement, du commerce, du transfert de technologie et de l'allègement de la dette, afin de les aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Si les pays africains ont progressé en mobilisant davantage de ressources nationales pour financer leur développement<sup>18</sup>, l'APD demeure une importante source de financement du développement pour beaucoup d'entre eux. Les partenaires de développement doivent donc s'efforcer d'accroître l'APD destinée aux pays africains, conformément aux engagements qu'ils ont pris.

99. Par ailleurs, les mouvements illicites de capitaux provenant d'Afrique privent le continent de ressources vitales pour le financement de ses priorités de développement. La cessation de ces mouvements illicites et le rapatriement des capitaux en Afrique procureront au continent des ressources supplémentaires pour le financement de ses besoins essentiels en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures et de développement. Les partenaires de développement devraient donc appuyer les efforts de l'Union africaine et des pays africains visant à mettre fin à cette menace en améliorant la transparence de la fiscalité et en divulguant l'intégralité de la structure de l'actionnariat des entreprises. Le renforcement des capacités des services fiscaux en Afrique, qui ne disposent

---

<sup>18</sup> Voir [A/73/270](#).

guère des moyens nécessaires pour détecter et empêcher les mouvements illicites, permettra réellement de les endiguer.

100. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs joue un rôle important dans la promotion de la bonne gouvernance en Afrique, comme en témoigne le nombre croissant de pays qui l'ont rejoint. Le suivi et la mise en œuvre de son programme d'action demeurent toutefois très problématiques. Pour y remédier, les pays africains participant au Mécanisme doivent intégrer leurs programmes d'action nationaux dans les plans nationaux visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

101. Du fait du manque de financement national adéquat et du déclin du financement à taux réduit, les pays africains ont dû emprunter au plan national et à l'étranger pour financer les investissements dans les infrastructures. Bien que le niveau de la dette demeure, dans de nombreux pays africains, inférieur à ce qu'il était avant le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et que le risque de surendettement soit faible, la vitesse d'accroissement de la dette sur ces dernières années fait craindre une crise de la dette. Il convient donc de prendre des mesures pour maintenir la dette dans des limites raisonnables. Plus généralement, il est nécessaire de renforcer la transparence de la dette sur l'ensemble du continent africain, notamment en ce qui concerne son origine et son objet.

---